

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, le mardi, 2 juin 2026 à 20 h, en la salle du conseil municipal, située au 750, rue Saint-Joseph.

Sont présents à cette séance :

Messieurs les conseillers :
Jean Sioui, Conseiller poste #1
Jean-Claude Drolet, Conseiller poste #2
Patrice Forcier, Conseiller poste #3
Robert Charron, Conseiller poste #4
Jean-Pierre Arpin, Conseiller poste #5
Jacques Mathieu, Conseiller poste #6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yvon Daigle.

Est également présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière.

1 Ouverture de la séance

Le président d’assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-87

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2026 et qu’il s’en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet
Appuyé par Jean Sioui
ET RÉSOLU

D’adopter l’ordre du jour de la présente séance telle que soumise.

Adoptée à l’unanimité

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la séance**
- 1.1 Constatation du quorum et déclaration d’ouverture de la séance;

- 2.0 Administration générale**
- 2.1 Adoption de l’ordre du jour;
- 2.2 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 5 mai 2026;
- 2.3 Dépôt de la liste des déboursés du mois et adoption des comptes à payer;
- 2.4 Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l’exercice financier se terminant au 31 décembre 2025;

- 2.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 578-26 sur la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement numéro 563-24;
- 2.6 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que langue officielle;
- 2.7 Avis d'intérêt - Développement d'un projet éolien sur le territoire;
- 2.8 Transfert d'un montant de 165 000 \$ du surplus accumulé non affecté;
- 2.9 Congrès Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) 2026;
- 3.0 Sécurité publique**
- 3.1 ~~Remplacement du défibrillateur au Centre récréatif — achat;~~
Point reporté
- 4.0 Transport**
Aucun point
- 5.0 Hygiène du milieu**
- 5.1 Autorisation de paiement : SOS Bornes sèches - l'installation d'une canalisation verticale avec connexion à une borne sèche au réservoir d'eau situé à l'entrée du garage municipal;
- 6.0 Santé et bien-être**
Aucun point
- 7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement**
- 7.1 Liste des permis mai 2026;
- 7.2 Vente de garage sur le territoire le 8 août 2026;
- 8.0 Loisirs, Culture et Patrimoine**
Aucun point
- 9.0 Correspondances**
- 10.0 Affaires diverses**
- 11.0 Période de questions** (Orales et écrites des citoyens)
- 12.0 Clôture de la séance**
- 2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-88

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Mathieu
Appuyé par Patrice Forcier
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité

2.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-89

La directrice générale et greffière-trésorière madame Joscelyne Charbonneau dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du mois de mai 2026;

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer et qu'il y a lieu d'autoriser le paiement des salaires ainsi que le paiement des fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Robert Charron
Appuyé par Jacques Mathieu
ET RÉSOLU

D'accepter les dépenses de salaires ci-dessous indiqués et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer les fournisseurs ci-dessous mentionnés :

Fournisseurs – mai 2026	132 262,45 \$
Salaires	18 815,70 \$
TOTAL :	151 078,15 \$

Adoptée à l'unanimité

2.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2025

La directrice générale dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2025.

2.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 578-26 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 563-24

M. JEAN-CLAUDE DROLET CONSEILLER, PAR LA PRÉSENTE :

Donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement numéro 578-26 sur la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement numéro 563-24;

Le règlement numéro 578-26 sur la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement numéro 563-24 sera adopté à une séance subséquente;

Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée;

**2.6 DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE
LANGUE OFFICIELLE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-90

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Robert Charron

Appuyé par Jean Sioui

ET RÉSOLU

D'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de Saint-Louis utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*;

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Louis et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

Note au lecteur :

M. le Maire se retire de la Table du Conseil pour ce point de l'ordre du jour.

M. Patrice Forcier, maire suppléant, préside les délibérations et la prise de décision relatives à ce point.

**2.7 AVIS D'INTÉRÊT - DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN SUR LE
TERRITOIRE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-91

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis a rencontré les représentants de Développement Eolelectric Inc. afin de prendre connaissance du potentiel de développement d'un projet éolien sur son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance du développement des énergies renouvelables et les opportunités économiques pouvant découler d'un tel projet pour la communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite être impliquée dans les différentes étapes de réflexion et de développement d'un éventuel projet éolien sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jacques Mathieu

Appuyé par Jean Sioui

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Louis manifeste son intérêt à l'égard du développement d'un projet éolien sur son territoire par Développement Eolelectric Inc.;

QUE la Municipalité souhaite collaborer avec le promoteur dans le cadre des démarches de planification et de développement du projet;

QUE la Municipalité demande à être consultée relativement à l'implantation des infrastructures projetées sur son territoire et à participer aux discussions concernant les retombées économiques et communautaires du projet;

QUE le Conseil municipal considère qu'un projet éolien réalisé dans le respect des communautés locales et des principes du développement durable pourrait constituer un levier de développement bénéfique pour la municipalité;

QUE la présente résolution constitue une manifestation d'intérêt et ne constitue pas une approbation formelle du projet, laquelle demeurera assujettie aux analyses, consultations, autorisations et décisions requises en vertu des lois et règlements applicables

Vote contre
Jean-Claude Drolet

Adoptée à la majorité

Note au lecteur :

M. le Maire reprend sa place à la Table du Conseil.

**2.8 AFFECTATION D'UNE SOMME AU MONTANT DE 165 000 \$
PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-92

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite utiliser une partie de ce surplus afin de réduire le montant des investissements à financer au terme de l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 330 000 \$ d'investissements doit être financé à la fin de l'exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jean-Claude Drolet
Appuyé par Robert Charron
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal affecte une somme de 165 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté afin de financer une partie des investissements;

QUE cette affectation soit appliquée en diminution du montant de trois cent trente mille dollars (330 000 \$) devant être financé à la fin de l'exercice financier 2025;

QU'EN CONSÉQUENCE, le solde des investissements à financer à la fin de l'exercice financier 2025 soit établi à cent soixante-cinq mille dollars (165 000 \$);

QUE la direction générale et le vérificateur externe soient autorisés à effectuer toutes les écritures comptables et démarches nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2.9 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2026 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-93

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel à Québec du 24 au 26 septembre 2026;

Attendu qu'il y a lieu que la Municipalité délègue des représentants pour assister audit congrès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet
Appuyé par Patrice Forcier
ET RÉSOLU

D'autoriser les membres du Conseil municipal suivants à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès à Québec :

Inscription 2026 :

- Yvon Daigle
- Jean-Pierre Arpin
- Robert Charron
- Jean Sioui

Que le montant de l'inscription est de 1 020 \$ taxes applicables en sus par inscription;

Il est également résolu que la Municipalité assume les coûts inhérents à la participation de ses membres à ce congrès et rembourse ceux-ci sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 REMPACEMENT DU DÉFIBRILLATEUR AU CENTRE RÉCRÉATIF - ACHAT
Point reporté

4. TRANSPORT
Aucun point

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 AUTORISATION DE PAIEMENT : SOS BORNES SÈCHES - L'INSTALLATION D'UNE CANALISATION VERTICALE AVEC CONNEXION À UNE BORNE SÈCHE AU RÉSERVOIR D'EAU SITUÉ À L'ENTRÉE DU GARAGE MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-94

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-05-79.1 adoptée par le conseil municipal autorisant l'installation d'une canalisation verticale avec connexion à une borne sèche au réservoir d'eau situé à l'entrée du garage municipal;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés conformément au mandat confié à l'entreprise SOS Bornes Sèches;

CONSIDÉRANT la réception de la facture pour les travaux exécutés;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été vérifiés et jugés conformes aux attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jacques Mathieu
Appuyé par Patrice Forcier
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 2026_049_001 de l'entreprise SOS Bornes Sèches, au montant de 3 403,99\$, taxes applicables en sus, pour l'installation d'une canalisation verticale avec connexion à une borne sèche au réservoir d'eau situé à l'entrée du garage municipal;

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ BIEN-ÊTRE
Aucun point

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS – MAI 2026

7.2 VENTE DE GARAGE SUR LE TERRITOIRE – LE 8 AOÛT 2026

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-95

CONSIDÉRANT la tenue de la Fête au village le 8 août 2026;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de favoriser la participation citoyenne et l'animation du territoire dans le cadre de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jean-Claude Drolet
Appuyé par Jacques Mathieu
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise exceptionnellement la tenue de ventes de garage sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Louis le samedi 8 août 2026, dans le cadre de la Fête au village;

QUE cette autorisation soit accordée sans qu'un permis municipal ne soit requis pour cette journée seulement;

QUE les participants soient tenus de respecter les règlements municipaux applicables, notamment en matière de sécurité, de circulation et de salubrité.

Adoptée à l'unanimité

8 Loisirs et Culture
Aucun point

9.0 Correspondances

- 9.1** Par courriel, le 14 avril 2026 – Le ministre des Transports et de la Mobilité durable : Programme d'aide à la voirie locale, Volet Entretien – 2026-2027 aide financière au montant de 100 592 \$
- 9.2** Par courriel, le 27 avril 2026 – ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec, année 2026, subvention au montant de 55 234 \$
- 9.3** Par courriel, le 12 mai 2026 – Fonds d'assurance des Municipalités du Québec : versement de ristourne

10.0 Affaires diverses

11.0 Période de questions

12.0 Clôture de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-96

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Arpin
Appuyé par Patrice Forcier
ET RÉSOLU

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Yvon Daigle
Maire

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Yvon Daigle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Daigle, Maire